



QUOI DE NEUF ?

NOUVELLES DE LA FONDATION HIRONDELLE | NUMÉRO 52 | JUIN 2017



Audience devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), novembre 2012 © CETC

Le droit à la justice et le droit de savoir

Par où commencer quand vient le temps de reconstruire un avenir ensemble ? Faut-il d'abord juger ? pardonner ? amnistier ? Ces différents choix de société impliquent tous au préalable la capacité de savoir, de connaître ce qui s'est passé, et d'en parler. Le rôle des médias est essentiel lors des processus de justice transitionnelle. Si les travaux d'une commission Vérité et Réconciliation ne sont pas connus, si la justice rendue n'est pas publiquement dite et partagée, si la construction de la mémoire et de l'histoire ne sont pas débattues et médiatisées, alors les populations sont coupées de ces processus, ne les comprennent pas, ne se les approprient pas et risquent *in fine* de les rejeter. Alors les plaies ne sont pas ou mal cicatrisées, et les frustrations freinent la construction d'un avenir apaisé. Associer le devoir d'informer au devoir de justice, c'est reconnaître que le droit à la justice est lié au droit à l'information, que la réconciliation passe par un dialogue inclusif, et que les médias sont des acteurs à intégrer dans les stratégies de consolidation de la paix. C'est pour apporter une contribution originale à ce travail de réconciliation par le savoir et la mémoire que la Fondation Hironnelle a créé le site JusticeInfo.net. C'est aussi pour cela que nous développons et soutenons un suivi journalistique attentif, régulier et responsable des processus de justice et de réconciliation, donnant la parole aux populations qui sont les premières concernées.

Caroline Vuillemin,
Directrice générale
de la Fondation Hironnelle



Manifestation contre une loi d'amnistie concernant la corruption financière sous le régime Ben Ali, Tunis, avril 2017 © Fethi Belaid / AFP

INFORMER POUR UN MONDE PLUS JUSTE

Vingt ans après sa réactivation pour juger les crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda, la justice pénale internationale s'articule désormais avec divers mécanismes de réconciliation, sous l'œil attentif des médias...

Inaugurée en 1945-1946 par les Tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo pour juger les atrocités commises durant la seconde guerre mondiale, la justice pénale internationale a été réactivée par l'ONU au milieu des années 1990. Créés par le Conseil de sécurité en 1993 et 1994, basés à La Haye (Pays-Bas) et Arusha (Tanzanie), les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont eu pour charge de juger les principaux responsables des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides survenus durant ces conflits. Quatre ans plus tard, 120 Etats se réunissaient à Rome pour fonder une Cour pénale internationale (CPI) compétente pour statuer de façon permanente sur les violations graves des droits humains. La CPI, également basée à La Haye, est devenue opérationnelle en juillet 2002.

Une vingtaine d'années après leur fondation, le bilan de ces juridictions est mitigé. Leurs décisions ont certes permis de condamner des responsables de crimes graves et de préciser le

droit humanitaire international. Mais elles ont le plus souvent échoué à établir une coopération satisfaisante avec les États concernés par les crimes et à rendre leur action compréhensible par les sociétés meurtries. C'est pourquoi, dans les années 2000, en Sierra Leone, en Bosnie-Herzégovine ou au Cambodge, la justice pénale internationale s'est dotée d'une série de tribunaux « mixtes » basés dans ces pays et impliquant leur justice nationale. La justice pénale internationale n'est d'ailleurs qu'une des facettes de l'ensemble des mécanismes de réconciliation dont une société peut se doter après avoir été gravement déchirée par un conflit. « Commissions vérité », réactivation de justices traditionnelles, compétence dite « universelle » des justices nationales sur les violations graves des droits humains... Autant de mécanismes complexes que les médias ont la responsabilité de décrypter pour mieux les faire connaître aux victimes en quête de justice et aux sociétés en quête de réconciliation.

Expliquer la justice transitionnelle

Depuis sa création, JusticeInfo.net s'est attaché à expliquer la justice transitionnelle, élément essentiel des processus de réconciliation dans des sociétés divisées. Voici des exemples de sujets couverts dans les trois langues du site (français, anglais, arabe).

En juillet 2016, nous avons publié un article exposant les pressions de plusieurs pays africains (République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad...) pour que ne soit pas publiée une liste secrète, établie en 2010 par le Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, des auteurs présumés des crimes de guerre commis entre 1993 et 2003 en RDC. Cet article a été fortement relayé par les réseaux sociaux très actifs en RDC.

Le processus de réconciliation en Tunisie, dernière sentinelle du printemps arabe, fait partie de nos priorités éditoriales. Notre correspondante Olfa Belhasine suit les multiples facettes de la justice transitionnelle dans ce pays, un exemple malgré les obstacles opposés par le pouvoir et une partie des médias : travail de mémoire, Instance Vérité et Dignité, lutte contre les crimes économiques, lutte contre la torture toujours présente.

Au Népal, notre correspondant Ram Bhandari, fils d'un des milliers de disparus pendant la guerre civile, chronique les atteroiements et reculs de la justice transitionnelle mise à mal dans son pays.

Enfin, JusticeInfo.net a publié en mai 2015 l'interview d'une juge de la Cour pénale internationale, la Bulgare Ekaterina Trendafilova, un éclairage exceptionnel sur cette institution décriée.

François Sergent, rédacteur en chef de JusticeInfo.net



Présentation de JusticeInfo.net au Forum Media and Development, Berlin, novembre 2016 © Fondation Hironnelle

L'INFORMATION, BIEN COMMUN DES PROCESSUS DE RÉCONCILIATION

JusticeInfo.net est un média de la Fondation Hironnelle qui analyse les processus de réconciliation dans les sociétés en transition post-conflit. **Pierre Hazan**, son conseiller éditorial, en livre le mode d'emploi.

Quel est l'objet de JusticeInfo.net ?

Pierre Hazan : JusticeInfo.net est né d'une prise de conscience : tous les pays où la Fondation Hironnelle intervient sont des pays en crise ou en sortie de conflit, qui essaient de se reconstruire après que des violations graves des droits humains ont été commises. D'où l'idée de créer au sein de la Fondation un média transversal pour couvrir les mécanismes de sanction, de pardon et de réparation que ces sociétés mettent en place dans le cadre de processus de réconciliation. Cela recouvre différents mécanismes : les procédures judiciaires, nationales ou internationales telles les tribunaux onusiens et la Cour pénale internationale ; des « commissions vérité », où la reconnaissance des atrocités commises accompagnée du rétablissement progressif de l'Etat de droit permettent de reconstruire la confiance ; la réactivation d'anciennes justices traditionnelles comme les gacaca au Rwanda ; et l'ensemble des procédures symboliques ou financières de réparation faites aux victimes. Nous nous adressons à trois types d'audiences : le lectorat du Nord intéressé à ces questions, le lectorat des pays directement concernés, enfin un public averti composé de médias, d'ONG, d'autorités religieuses, d'avocats, etc., qui sont aussi les passeurs de nos informations auprès du grand public.

Quels sont les défis du traitement journalistique de ces questions ?

La compréhension de ces sujets peut parfois être difficile. La matière juridique à traiter est technique, et elle concerne des conflits aux ramifications souvent complexes mettant en jeu des violences proches de l'indicible. Il faut trouver des journalistes capables de comprendre cette matière, de se saisir de son âpreté autant technique que dramatique, et de la rendre accessible à une audience composée entre autres de personnes traumatisées par les violences vécues. Cela requiert autant de rigueur que de délicatesse.

Des partenaires vous aident-ils dans ce travail délicat ?

En amont, nous avons établi un partenariat avec des centres universitaires – Harvard Humanitarian Initiative et Oxford Transitional Justice Research –, qui nous aident à produire des articles de qualité. En aval, les médias ou partenaires de la Fondation Hironnelle relaient nos informations dans plusieurs pays cibles dont le Mali, le Myanmar, la République centrafricaine ou la Tunisie. Nous avons aussi des accords de reprise avec des médias internationaux comme The Frontier (Myanmar), LeMonde.fr, LeTemps.fr, The Conversation. Nous bénéficions enfin du soutien stable, mais toujours à compléter, de partenaires financiers : nous créons un bien commun à destination de sociétés peu solvables, et ce bien commun nécessite d'être financé.

Extension du domaine de la justice pénale internationale

En juillet 1998, le Statut de Rome fondateur de la Cour pénale internationale (CPI) est signé par 120 États qui réunissent en un seul texte de référence l'ensemble des traités internationaux relatifs aux violations graves des droits humains. Trois crimes sont dans sa compétence : génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre. Le crime d'agression, longuement discuté par les négociateurs à Rome, doit attendre la conférence de révision de Kampala en 2010 pour faire l'objet d'un consensus. Un amendement est voté qui, depuis sa ratification par un trentième État (la Palestine) en 2016, permet à la Cour de juger désormais des agressions armées d'un État par un autre, dès lors que le Conseil de sécurité des Nations unies lui donne son aval.

En 2010, la juriste britannique Polly Higgins est la première à demander l'introduction du crime d'écocide (destruction irréparable de l'environnement) parmi les crimes reconnus par la CPI, en vertu des risques sanitaires graves qu'une telle destruction fait courir aux êtres humains. En septembre 2016, cette demande est partiellement entendue par la Procureure de la Cour, qui annonce son intention d'enquêter sur les crimes du Statut de Rome entraînant « la destruction de l'environnement, l'exploitation illégale de ressources naturelles ou la dépossession illégale de terres »...



Philip Grant © Magali Girardin

LES MÉDIAS PEUVENT AIDER À ÉCLAIRER LES VICTIMES

Philip Grant, directeur de l'ONG TRIAL International, entend lutter contre l'impunité des violations graves des droits humains et aider les victimes à obtenir réparation. Quelle peut être la contribution des médias ?

Une vingtaine d'années après sa réactivation dans les années 1990, dans quel état se trouve la justice pénale internationale ?

Philip Grant : Les tribunaux pénaux internationaux (TPI) pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont été fondés dans les années 1990 par l'ONU, en réponse à deux situations dramatiques que les médias ont largement contribué à dévoiler. Puis est venue la Cour pénale internationale en 1998, chargée d'un mandat géographiquement bien plus large. Ces instances sont cependant localisées loin des populations affectées, respectivement à La Haye (Pays-Bas) et à Arusha (Tanzanie). Au fil des années, constatant les difficultés de ces juridictions à se faire accepter par les sociétés concernées, la communauté internationale a tenté de rapprocher la justice pénale internationale des victimes en créant dans ces pays des tribunaux « mixtes » impliquant des juges nationaux : Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Chambre pour les crimes de guerre de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine, Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens...

Quelles sont les alternatives à la justice pénale internationale pour que les victimes obtiennent réparation ?

Elles sont multiples. Divers types de « commissions vérité » sont actives dans le monde, parfois de façon complémentaire à des procédures pénales : les tribunaux se focalisent sur les principaux responsables, mais il faut aussi

traiter la responsabilité de l'ensemble de l'appareil sécuritaire. Diverses instances régionales ou onusiennes compétentes en matière de droits de l'homme sont en mesure de juger non une personne physique, mais un Etat. Les justices nationales de pays tiers interviennent aussi de manière croissante pour juger les bourreaux, sur la base de la « compétence universelle ». Sans parler du rôle et de la responsabilité des acteurs économiques dans la commission de tels crimes, qui est un champ d'action encore peu usité. Dans chaque contexte, il faut être capable de se saisir au mieux des outils disponibles pour répondre aux besoins spécifiques de justice, de vérité et de réparation des victimes.

Selon vous, quels sont les besoins d'information des sociétés concernées par ces crimes ?

Les médias ont un rôle important à jouer pour rendre l'ensemble de ces mécanismes compréhensibles au plus grand nombre, et ce de façon suffisamment précise pour ne pas susciter d'attentes démesurées. Ils pourraient ainsi éclairer les victimes sur les meilleures stratégies à déployer pour obtenir réparation en illustrant certaines réussites, par exemple l'alliance entre victimes et ONG ayant abouti à la récente condamnation au Sénégal à la prison à vie de l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré.



Caroline Vuillemin, Directrice générale de la Fondation Hironnelle, et Scott Weber, Directeur général d'Interpeace © Fabian Jobin / Fondation Hironnelle

PARTENARIAT AVEC INTERPEACE POUR LE DIALOGUE ET LA PAIX

La Fondation Hironnelle et Interpeace ont signé jeudi 4 mai à la Maison de la paix à Genève un partenariat pour de nouvelles synergies entre journalistes, chercheurs et « bâtisseurs de paix » dans des sociétés en crises.

Basée à Genève, l'organisation internationale Interpeace travaille depuis 1994 à la consolidation de la paix en zones de conflits. Nous collaborons au Mali depuis 2013 : Studio Tamani, programme radiophonique de la Fondation Hironnelle, a été créé dans le cadre d'un partenariat avec Interpeace, qui a mis en œuvre un processus participatif de dialogue pour la population, avec son partenaire local l'IMRAP. Ce processus a abouti à un « auto-portrait » de la société malienne et des causes du conflit. Ce travail a été discuté avec toutes les parties prenantes, notamment lors d'émissions spéciales du « Grand Dialogue » de Studio Tamani. Cette expérience réussie a amené nos deux organisations à vouloir développer des synergies dans d'autres contextes.

Ce nouveau partenariat témoigne « de notre intérêt mutuel pour des solutions pratiques, locales, et de notre objectif commun : contribuer à la construction d'une paix durable et de sociétés plus démocratiques », a souligné Caroline Vuillemin lors de la signature du partenariat le 4 mai. « Dans les situations de conflit, l'accès à l'information est un défi, a rappelé Scott Weber, Directeur général d'Interpeace. Les médias manquent souvent de crédibilité et aggravent parfois le conflit. Il y a aussi des problèmes pratiques d'accès à l'information pour les populations, ainsi qu'un besoin de dialogue entre les citoyens, et entre les citoyens et l'État. »

MÉDIAS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES AU SAHEL

La représentante de la Fondation Hironnelle au Niger a participé aux 2^{es} Conversations régionales sur la prévention de l'extrémisme violent.

Pauline Bend, représentante de la Fondation Hironnelle au Niger où elle dirige Studio Kalangou, a participé aux deuxièmes Conversations régionales sur la prévention de l'extrémisme violent, qui se sont tenues les 31 mai et 1^{er} juin 2017 à N'Djamena (Tchad) sur le thème « Investir dans la paix et la prévention de la violence au Sahel-Sahara ». Organisée conjointement par l'International Peace Institute (IPI), le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de la Suisse et les Nations unies, cette rencontre faisait suite à la première édition lancée à Dakar en juin 2016. Elle a rassemblé une

soixantaine de participants d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale : dirigeants politiques et parlementaires, associations de femmes et de jeunes, autorités religieuses et traditionnelles, représentants des médias, gouvernements, organisations régionales et internationales. Ensemble, ils ont réfléchi à la meilleure façon pour les Nations unies, les organisations régionales et leurs partenaires d'appuyer de manière coordonnée les efforts de prévention de la violence entrepris par les gouvernements de la région, les autorités locales et les communautés.

Rapport d'activité 2016

Le Rapport d'activité 2016 de la Fondation Hironnelle est publié. Disponible sur le site web de la Fondation et sur demande en version imprimée, il se décline en quelques chiffres clés : 12 opérations médiatiques menées dans 10 pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Myanmar, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Ukraine, Tunisie) sur 3 continents ; 10 000 heures de programmes produites et diffusées pour la radio ; 185 heures pour la télévision ; 11 600 articles parus sur le web ; 250 médias soutenus ; 755 personnes formées ; et une population couverte de 60 millions d'auditeurs et lecteurs potentiels. En 2016, la Fondation a également amélioré l'efficacité des services de son siège à Lausanne.

La période 2013-2016 a représenté notre première expérience de mise en œuvre d'un programme stratégique sur quatre ans. Les défis que nous nous étions donnés - augmenter notre capacité de production hors audio et de diffusion multimédia, diversifier les activités avec le soutien à des partenaires médiatiques locaux, tester des hypothèses pour consolider les médias d'information sur la durée, contribuer à des recherches sur le rôle de l'information indépendante en zones de crises - ont été relevés. La Fondation Hironnelle est une institution reconnue, avec une nouvelle direction engagée pour un nouveau programme 2017-2020.

Impressum

Quoi de neuf ?
Publication trimestrielle
de la Fondation Hironnelle

Directrice de la publication :
Caroline Vuillemin

Conception, rédaction :
Nicolas Boissez
Benjamin Bibas / la fabrique documentaire

Avenue du Temple 19C
1012 Lausanne, Suisse

hironnelle.org
info@hironnelle.org
T. + 41 21 654 20 20

Crédit Suisse AG
IBAN : CH05 0483 5041 8522 8100 5